



Comité d'action des non-syndiqués

Trois-Rivières, le 19 juillet 2011

La fermeture sauvage d'IQT soulève beaucoup de questions et de colère. Nos élus clament qu'ils vont faire tout ce qui est en leur pouvoir pour soutenir les travailleuses et les travailleurs licenciés sans préavis et qui perdent leurs dernières paies ! Pourquoi tout à coup se préoccupent-ils des conditions du licenciement? Pourquoi ne pas agir pour que de telles situations ne se reproduisent plus ?

Au Québec, chaque jour, des travailleuses et des travailleurs se font licencier ou congédier injustement. Des jeunes femmes enceintes se font congédier, des pères et des mères n'ont plus d'emploi au retour d'un congé parental. Des salariés se voient imposés le temps supplémentaire à temps simple ou tout simplement pas payé. Nos élus et les autorités locales ne s'en préoccupent pas, ce ne sont qu'un ou deux personnes à la fois, ils ne font pas la une ! La fermeture d'IQT est une belle occasion pour nos ministres de donner l'impression d'être au service de la population et de se faire du capital politique sur la misère des employés licenciés!

Nos lois du travail sont désuètes. Elles ne correspondent plus aux réalités du marché du travail. Le discours dominant sur le développement économique et la création d'emplois se fait au détriment des droits humains et des droits au travail. Aucune garantie n'est exigée des investisseurs étrangers pour assurer le paiement des salaires et des avis de licenciement en cas de fermeture sauvage. Ce serait pourtant une façon de réduire les pertes des salariés et le poids de ce licenciement sur les programmes sociaux. Nos élus ne veulent pas d'une telle mesure, cela empêcherait l'investissement, nous diront-ils !

L'automne dernier, la Ministre du travail était fière de nous annoncer que la Commission des normes du travail pourrait dorénavant récupérer l'argent dû aux employés par une entreprise ayant son siège social hors du Québec. Ce matin, dans les journaux, nous apprenions qu'aucune entente n'était encore intervenue avec les États-Unis. Alors... qu'attend-on ? Ces mauvais employeurs peuvent ainsi partir sans crainte de représailles !

On limite la circulation des personnes, en fonction de leur pays d'origine, par peur qu'elles deviennent une charge, pourquoi ne pas faire de même pour les investisseurs ? Car il ne faut pas se leurrer, la mauvaise foi d'IQT et son manque de respect des lois du Québec, tout comme Aléris dans le passé, transfère le soutien de ces personnes à l'ensemble de la société. Et que le contribuable paie ! Travailleuses, travailleurs non syndiqués, à vos droits, prêts, revendiquez ! Il faut faire cesser ces abus et ces vols !

Marie-Josée Magny
Coordonnatrice



